



Wallonie

Commune de Waimes

**URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont M. Mathieu GENTEN et Mme Fabienne MATHONET demeurant Champagne 47a à 4950 Waimes.

Le terrain concerné est situé Champagne, 47 à 4950 Waimes et cadastré division 1, section C n°112C, 116K pie.

Le projet consiste en : Régularisation de la modification d'implantation de la construction d'une étable réalisée en 2008, et présente les caractéristiques suivantes : dimensions de l'étable : L. 45,5m, l. 19,25m. et h. 7,24m., recul latéral de l'implantation de 0,97m. vers la gauche.

L'annonce de projet est requise pour le motif suivant : Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et les lundis et mercredis de 13h30 à 17h30 à l'adresse suivante : Service Urbanisme - Place Baudouin 1 - 4950 Waimes

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme :

Téléphone : 080 68 91 64 ou

Mail : urbanisme@waimes.be ou celine.barbette@waimes.be,

Dont le bureau se trouve à 4950 WAIMES – Place Baudouin, 1.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du

04 décembre 2019 au 19 décembre 2019

au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Baudouin 1 – 4950 WAIMES,
- Par courrier électronique aux adresses suivantes : urbanisme@waimes.be ou celine.barbette@waimes.be